

[Version française p. 2]

## What does being a U+ Supervisory Board member mean?

According to the [Bylaws](#):

The Supervisory Board is made up of 9 members. It is renewed annually by vote of the members. Membership in the Supervisory Board is renewable once.

It elects the president for a period of one year, renewable once.

Its official tasks (summarized) are:

1. Approve the annual accounts and activity report, before submission to all members.
2. Approve the current year's budget;
3. Accept donations (it may delegate this authority to the Director General the Association within predetermined limits);
4. Set the conditions for recruitment and remuneration of staff;
5. Approve the amount of the remuneration of the Director General;
6. Adopt and evolve the rules of procedure;
7. Authorize the exercise of legal actions and transactions.

In practice, the board is a forum where all questions, issues and projects regarding U+ are discussed. It meets online for 1.5 hour, about once a month.

In principle, members serve without compensation. Exceptionally, if they do not have the resources to sit for free, a member of the Supervisory Board may be paid within French legal limits: €7.5 /hr; assuming we measure the workload at 3 hrs/month, the remuneration could be €22.5/month, i.e. €270/yr.

## Que signifie être membre du Conseil d'administration de l'U+ ?

D'après les [statuts](#) :

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres maximum. Il est renouvelé tous les ans par un vote des membres. Le mandat des membres du Conseil d'administration est renouvelable une fois. Au renouvellement, les membres élisent en leur sein le ou la président·e pour une durée d'un an, renouvelable.

En synthèse, ses tâches sont :

1. D'approuver les comptes et le rapport d'activité avant leur soumission à l'Assemblée générale.
2. D'approuver le budget de l'année ;
3. D'accepter des donations (il peut déléguer ce pouvoir au directeur général ou la directrice générale, dans des limites qu'il définit) ;
4. De définir les conditions de recrutement et de rémunération de l'équipe ;
5. D'approuver la rémunération du directeur général ou de la directrice générale ;
6. D'adopter le règlement intérieur ;
7. D'autoriser l'exercice des actions en justice et les transactions.

En pratique, le CA est un lieu où se discutent toutes les questions, les problèmes et les projets relatifs au Réseau Université de la Pluralité. Il se réunit en ligne (via [Zoom](#)) à peu près chaque mois, pendant une durée d'1h30 environ.

Le mandat d'administrateur est en principe bénévole. A titre exceptionnel, s'il ou elle ne dispose pas des ressources lui permettant de siéger à titre gratuit, un·e membre du Conseil d'administration peut être rémunéré dans les limites légales : 7,5 €/heure. En estimant la charge de travail à 3 heures par mois, la rémunération serait donc de 22,5€ par mois, soit 270 € par an maximum.